



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM110-1 (2022)

RELATIF À LA PRÉVENTION CONTRE LES INCENDIES

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 11 juillet 2022, le conseil municipal adoptait le règlement numéro 12-5 RM110-1 (2022) relatif à la prévention contre les incendies;
- l'objet de ce règlement, qui abroge et remplace les règlements antérieurs vise à prévenir les incendies afin d'assurer la sécurité des citoyens sur le territoire de la Ville de Coaticook;
- l'original du règlement est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

Donné à Coaticook, ce 12 juillet 2022.

La greffière,

Geneviève Dupras



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COATICOOK

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 12 juillet 2022 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 12 juillet 2022.

Donné à Coaticook, ce 12 juillet 2022.

La greffière,

Geneviève Dupras